



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE



Conseil national des politiques de lutte  
contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Paris, le 5 mai 2014

## **Avis du CNLE sur le rapport 2014 du Programme national de réforme**

Le CNLE s'interroge sur le paradoxe dans lequel les injonctions de la Commission Européenne mettent les Etats membres, qui se trouvent tiraillés entre l'impératif de réduction de leurs déficits financiers et un objectif européen de réduction de la pauvreté de 20 millions de personnes à l'horizon 2020.

Dans l'introduction du rapport de suivi du PNR pour 2013, le gouvernement français rappelle qu'il s'est mis en conformité avec ses engagements européens en matière de réduction des déficits et met en avant, à ce titre, les 50 milliards d'euros d'économies qui seront réalisées sur la dépense publique entre 2015 et 2017. Cependant plusieurs prestations dédiées aux plus modestes restent frappées d'une mesure de gel dans le cadre du plan d'économies, ce qui constitue pour nous une régression sociale inacceptable. Cette décision, qui aura des répercussions sur les prestations sociales, ne pourrait que conduire à mettre en difficulté le gouvernement français pour atteindre un autre objectif qui lui est dans le même temps assigné par l'Europe, à savoir la baisse de 1,9 millions de personnes en situation de pauvreté sur son territoire, d'ici à 2020.

Le CNLE souhaite que des objectifs communautaires de réduction de la pauvreté continuent d'être fixés au niveau européen, pour impulser des politiques collectives et une dynamique permanente des Etats membres en matière de lutte contre la pauvreté. Cependant, il demande que les mesures de réduction des déficits publics ne se traduisent pas par une baisse des engagements en termes de prestations sociales car la réduction de la pauvreté nécessite, au moins pour partie, de revaloriser ou d'indexer les prestations sociales.

## Impact potentiel des mesures de gel des prestations sociales

Le pacte de responsabilité et de solidarité prévoit des mesures de soutien au pouvoir d'achat des personnes en emploi à faible revenu mais il doit aussi renforcer les derniers filets de sécurité des personnes qui sont exclues du marché du travail et qui comptent sur les prestations sociales pour garder une chance d'insertion et conserver des conditions de vie dignes.

Dans le cadre du plan de 50 milliards d'économies envisagées sur la période 2015-2017, plusieurs prestations dédiées aux ménages les plus modestes ont été frappées d'une mesure de gel.

- Grâce à la mobilisation des associations de solidarité et de plusieurs parlementaires, le Premier ministre a annoncé le **maintien de la revalorisation du RSA socle de 10 %** au-delà de l'inflation, prévue sur la période 2013-2017 par le Plan contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.
- Cependant le **gel des aides au logement**, initialement annoncé jusqu'à octobre 2014, serait finalement poursuivi jusqu'à octobre 2015. Le CNLE attire l'attention sur l'impact qu'aurait cette mesure sur l'objectif de réduction de la pauvreté que la France se propose d'atteindre. Ces aides ont été attribuées en 2011 à 6,1 millions de ménages à bas revenu pour leur permettre de payer leur loyer, dans un contexte où la menace d'expulsion locative pèse chaque année sur 120 000 ménages.

## Soutenir le retour à l'emploi des plus exclus

Au-delà des prestations sociales qui garantissent des mesures élémentaires de justice sociale, les politiques publiques doivent également soutenir le retour à l'emploi des plus exclus, en fixant avec les partenaires sociaux des objectifs d'embauche et de formation adaptés. Le chômage de longue durée est une véritable gangrène pour le corps social ; il stérilise des capacités et des compétences qui ne trouvent pas à s'employer. Le CNLE propose qu'il fasse l'objet d'une **négociation interprofessionnelle** comme cela a été le cas pour la formation professionnelle.

Le Pacte de responsabilité et de solidarité devrait intégrer la réforme de l'aide aux travailleurs pauvres. Le Plan quinquennal contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale prévoyait en particulier la **réforme du RSA activité**, une allocation qui n'atteint pas ses objectifs et qui est inaccessible aux moins de 25 ans. La baisse des charges salariales envisagée dans le pacte ne peut s'y substituer car elle ne concerne pas les mêmes populations.

Pour soutenir la formation et la mobilité professionnelle, le CNLE demande que soit instauré un **droit à la formation tout au long de la vie**, assorti des ressources permettant de l'exercer.

## **Les jeunes sont les grands oubliés du Pacte de responsabilité et de solidarité**

Alors qu'ils sont massivement touchés par le chômage et la pauvreté, privés du RSA pour les moins de 25 ans, les jeunes, premières victimes de la crise économique, sont largement exclus de notre système de protection sociale et risquent la marginalisation lorsqu'ils ne bénéficient pas de la solidarité familiale.

La **Garantie jeunes**, expérimentée depuis l'automne 2013, permet un accompagnement renforcé vers l'emploi, avec une allocation d'un montant équivalent au RSA : le CNLE demande qu'elle soit ouverte rapidement et beaucoup plus largement aux jeunes en difficulté d'insertion.

## **Le logement comme levier essentiel de réduction de la pauvreté**

Le gouvernement met en avant des objectifs ambitieux de **production de logements**, fixés à 500 000 logements nouveaux par an (page 71 du rapport sur le PNR). Il semblerait cependant qu'on soit actuellement plus proches d'une production de 330 000 nouveaux logements. Si l'objectif est louable et doit être maintenu, il serait plus exact de mentionner le bilan réel de la production de logements en 2013.

Il serait par contre souhaitable de mettre davantage en valeur la véritable avancée que constitue la **tentative d'encadrement des loyers** prévue par la loi ALUR du 24 mars 2014 (page 72), et de souligner les effets positifs qui en sont attendus en matière de prévention des expulsions. Cette mesure était réclamée depuis de nombreuses années et pourrait significativement contribuer à réduire la précarisation des ménages dans les années à venir.

Cette loi contient également des mesures positives permettant de favoriser l'accès aux droits à travers la simplification du DALO et l'amélioration de la domiciliation, toutes mesures qui pourraient avoir un impact de moyen terme à souligner en matière de lutte contre la pauvreté.

## **Suivi, concertation et participation**

Le CNLE demande que l'ensemble des mesures programmées dans le Plan quinquennal contre la pauvreté soient intégrées au Pacte de responsabilité et de solidarité, et qu'elles figurent parmi les engagements du gouvernement qui font l'objet d'un suivi dans le PNR.

Le conseil souhaite apporter sa contribution à la prochaine Conférence sociale, programmée en juillet 2014.

Il rappelle que le gouvernement s'est engagé à associer les personnes en situation de pauvreté ou de précarité à l'élaboration de toutes les politiques qui les concernent. C'est pourquoi le CNLE demande notamment qu'elles soient entendues sur le Pacte de responsabilité et de solidarité.